



Délégation militaire départementale (DMD) - Indre-et-Loire

Dernière modification le 23 avril 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Contactez-nous

Tél : [02 46 67 24 40 \(secrétariat\)\(tel:0246672440\(secrétariat\)\)](tel:0246672440)

Fax : [02 46 67 21 30\(tel:0246672130\)](tel:0246672130)



Leaflet (<http://leafletjs.com>) | © Les contributeurs OpenStreetMap (<http://openstreetmap.org>) - géocodage IGN (<https://www.geoportail.gouv.fr/>)

Adresse

Caserne Baraguey d'Hilliers
60bis boulevard Jean Royer
37000 Tours

Adresse postale

Base de défense de Tours DMD 37
RD 910
37076 Tours Cedex

Missions

Conseiller militaire du Préfet pour l'exercice de ses responsabilités de défense, le Délégué militaire départemental (DMD) est le représentant du chef d'état-major des armées dans son département. Il appuie en complément l'action préfectorale dans la planification, la préparation et la conduite d'une crise, et à ce titre, réoriente les demandes de prestations vers les organismes d'armées compétents. En cas d'urgence, le DMD est susceptible, par délégation, d'exercer le contrôle opérationnel des moyens militaires engagés dans le département. Le DMD est responsable de la coordination des opérations de rayonnement visant à promouvoir l'esprit de défense et à renforcer les liens avec la société civile. Il organise, en liaison avec les autorités civiles, les cérémonies nationales et départementales.

Responsable(s)

- **Délégué militaire départemental**
Philippe-César BALDI